



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8385^e séance

Mardi 30 octobre 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Llorentty Solíz (Bolivie (État plurinational de))

Membres :

Chine	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Amde
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/961, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de s'être portés coauteurs du projet de résolution, qui est maintenant un texte du Président.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2439 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons vivement de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2439 (2018) sur l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo. Nous avons été heureux de nous associer à la Suède pour faciliter les négociations sur la résolution. Nous remercions tous les membres de leur flexibilité et de leur engagement constructif durant le processus de négociation, ce qui nous a permis d'adopter la résolution par consensus. Nous sommes également très reconnaissants à tous les membres de s'être portés coauteurs de la résolution.

Ce sont les deux exposés importants que nous avons entendus récemment du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur l'épidémie d'Ebola dans la partie orientale de la République démocratique du Congo qui ont rendu

nécessaire l'adoption de cette résolution. Il faut saluer le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour son rôle moteur dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola, et en particulier pour la fourniture de soins de santé gratuits dans les zones sanitaires touchées, ainsi que pour ses rapports quotidiens sur l'état de l'épidémie. Nous apprécions également les efforts déployés par tous les travailleurs humanitaires et sanitaires sur le terrain, y compris l'Organisation mondiale de la Santé et ses partenaires du Réseau mondial OMS d'alerte et d'action en cas d'épidémie, ainsi que par tous les autres acteurs de première ligne participant à la riposte à la crise.

Nous reconnaissons que ces acteurs humanitaires sont confrontés à d'énormes difficultés pour sauver des vies. La situation sécuritaire dans la région touchée par l'épidémie d'Ebola complique encore les efforts en cours. C'est pourquoi la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui souligne la nécessité de faire face à la situation sécuritaire dans les zones touchées par la maladie et condamne toutes les attaques contre les civils. Elle condamne également avec la plus grande fermeté les récentes attaques et le meurtre de deux travailleurs sanitaires congolais rattachés à une unité de l'armée congolaise chargée de combattre l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo. La résolution enjoigne également toutes les parties au conflit armé de laisser immédiatement le personnel humanitaire et médical accéder pleinement et librement, en toute sécurité, aux patients et aux autres personnes dans le besoin.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a joué un rôle important en appuyant les efforts déployés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres acteurs pour répondre à l'épidémie d'Ebola dans un environnement extrêmement difficile et dangereux. Nous félicitons la Mission pour les efforts qu'elle déploie dans le cadre de son présent mandat.

Dans son exposé au Conseil, le Directeur général de l'OMS, M. Tedros Adhanom, nous a expliqué la gravité de la situation s'agissant de l'épidémie d'Ebola et la possibilité que le virus se propage à d'autres parties du pays et dans la région. Cela se reflète également dans la dernière évaluation de l'OMS sur le risque de propagation du virus en Ouganda, au Rwanda, au Soudan du Sud et au Burundi. C'est dans ce contexte que nous devons encourager les pays de la région à poursuivre leurs efforts pour être en état de préparation

opérationnelle, en pleine coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé. Une réunion régionale s'est déjà tenue à Entebbe, le 3 octobre, pour examiner la mise en œuvre des activités de surveillance transfrontalière de la maladie et l'état d'avancement des activités de préparation aux situations d'urgence dans les districts limitrophes de la République démocratique du Congo et de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Même si l'OMS a déclaré qu'une urgence de santé publique de portée internationale n'avait pas à être déclarée pour le moment, elle reste extrêmement préoccupée par cette épidémie et a souligné que les activités opérationnelles doivent être intensifiées et qu'une vigilance continue est essentielle. Par conséquent, nous espérons que la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui enverra un message fort et contribuera à mobiliser l'appui et l'engagement de la communauté internationale pour maîtriser l'épidémie d'Ebola. Il est en effet vital que la communauté internationale redouble d'efforts pour fournir un appui financier souple afin de permettre une réaction plus rapide et plus efficace.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons nous aussi de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2439 (2018) sur l'épidémie d'Ebola dans l'est de la République démocratique du Congo, et des efforts en cours pour faire face à cette crise. Nous apprécions l'étroite collaboration avec nos partenaires éthiopiens et nous remercions tous les membres du Conseil pour leur engagement constructif et le parrainage de la résolution par les 15 membres.

La résolution envoie un message d'appui clair, cohérent et complet à tous ceux qui participent aux efforts de première ligne sur le terrain en République démocratique du Congo et dans les pays voisins. Je voudrais à cet égard en souligner quatre éléments clefs.

Premièrement, la résolution souligne la situation extrêmement difficile des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et condamne fermement toutes les attaques lancées par des groupes armés contre des civils, y compris le personnel humanitaire et sanitaire. Soyons clairs : les femmes et les hommes qui travaillent en première ligne pour combattre cette maladie et qui risquent leur vie pour sauver celle des autres méritent notre respect et notre protection. Ils ne doivent jamais devenir eux-mêmes

des cibles – ni en République démocratique du Congo, ni ailleurs. Les principes humanitaires doivent être respectés partout, à tout moment et sans exception.

Deuxièmement, elle salue les efforts déployés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres acteurs pour faire face à cette épidémie. Le leadership continu de l'OMS demeure essentiel. Afin de prévenir la détérioration de l'épidémie actuelle, la résolution nous rappelle également qu'il importe de renforcer les systèmes de santé nationaux.

Troisièmement, elle souligne l'importance cruciale de la poursuite de l'engagement international et de la coopération régionale. Pour faire face à l'ensemble de cette crise humanitaire, nous avons besoin d'un accès humanitaire complet, sûr, sans entrave et durable, ainsi que d'un financement humanitaire adéquat. À l'heure actuelle, l'appel humanitaire en faveur de la République démocratique du Congo reste gravement sous-financé. En tant que troisième donateur d'aide humanitaire à la République démocratique du Congo, la Suède est prête à envisager un financement humanitaire supplémentaire et appelle les autres pays à faire de même.

Quatrièmement, et c'est d'une importance cruciale, la résolution souligne que les femmes et les hommes ne sont pas touchés de la même façon par l'épidémie d'Ebola. Les femmes doivent participer pleinement à l'élaboration d'interventions tenant compte des sexes.

La République démocratique du Congo se trouve à un moment crucial de son histoire, et cette dernière épidémie d'Ebola ajoute un défi supplémentaire à une situation déjà difficile. L'appui exprimé dans la résolution 2439 (2018) arrive donc à un moment opportun, et notre tâche commune est maintenant d'appuyer pleinement les efforts déployés par l'OMS, la MONUSCO, le Gouvernement congolais et d'autres acteurs sur le terrain pour combattre la propagation d'Ebola et contribuer ainsi à promouvoir une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo et dans la région.

La séance est levée à 10 h 10.